

égard. Ceux qui alors n'auront pas rempli ce devoir de conscience, recevront plus qu'une lettre d'avocat. Tous les honnêtes gens ne pourront manquer de nous approuver, dans nos procédés, car nous avons poussé la longanimité à ses dernières limites.

— 000 —

### Seizième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

*Cinquième devoir.—Le choix d'un état de vie.*

DES MARIAGES CONTRACTÉS PAR CAPRICE OU PAR PASSION.

Pères et mères, faites tout ce qui peut dépendre de vous, pour éviter à vos enfants, le malheur souvent irréparable, d'entrer dans le saint état du mariage par caprice ou par passion ; car, pour l'ordinaire, ces sortes d'alliances sont très malheureuses ; le caprice passe bien vite, la passion s'éteint en peu de temps, et, alors ceux qui ont contracté ces sortes de mariage, se trouvent en face d'une bien triste réalité qui les accable. Le plus souvent ils prennent en dégoût les personnes avec lesquelles ils se sont mésaliés, et ne peuvent plus les souffrir.

Il y a près de cinquante ans, en France, un magistrat, qui était aussi baron se laissa prendre par les grâces extérieures d'une jeune personne, fille d'un honnête boulanger qui, dans sa condition, était une personne d'un vrai mérite. Le père de cette jeune personne était un homme de bon sens, il désirait très sincèrement le bonheur